RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CIRCONSCRIPTION N° 2

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.

Elections Législatives du 18 Novembre 1962

Electrices, Electeurs,

Vous allez élire une nouvelle Assemblée pour cinq ans. Cette Assemblée prendra des décisions qui concerneront directement chacune et chacun d'entre vous ; elle devra également contrôler, en votre nom, les actes du pouvoir.

Comment exercera-t-elle son contrôle ?

Quelles décisions prendra-t-elle ?

Cela va dépendre de votre vote.

Le contrôle du Pouvoir

Que, pour des raisons diverses, vous ayez voté OUI ou NON au dernier référendum, vous êtes tous parfaitement conscients, parce que vous êtes républicains, qu'il n'y a pas de République lorsque le pouvoir n'est pas contrôlé ; **or il ne peut l'être que par vos représentants élus.**

Nous avons connu naguère, sous la 4e République, une période où certains députés, d'extrême droite ou d'extrême gauche, étaient systématiquement contre tout. Ils s'unissaient pour détruire, et cela a coûté fort cher à la République.

A l'inverse, nous avons vu à l'œuvre, au cours de ces quatre dernières années, un groupe de 220 députés U.N.R. se refusant d'exercer le moindre contrôle sur l'Etat et toujours d'accord, avant même d'en avoir pris connaissance, sur tous les projets proposés par le pouvoir. Et cela n'est pas meilleur pour la République. Car tout homme, si grand soit-il, peut commettre des erreurs ; le devoir des représentants du peuple est de les signaler et de les empêcher.

Il ne s'agit pas, pour un député, digne de sa fonction, d'être systématiquement « pour » ou systématiquement « contre », il s'agit de dire « ceci est bien » ou « ceci est mal » en fonction de la question posée et non de l'homme ou du parti qui la pose.

C'est l'attitude que je me suis efforcé d'observer au cours de mon mandat : Ainsi ai-je approuvé la décolonisation progressive de l'Afrique Noire et la fin de la guerre d'Algérie ; désapprouvé une politique économique injuste qui a pénalisé les catégories sociales les plus déshéritées ; désapprouvé une politique européenne dangereuse dans la mesure où on entend la fonder essentiellement sur l'axe franco-allemand ; désapprouvé les lois scolaires anti-laïques, etc...

L'orientation politique

La politique économique des gouvernements Debré et Pompidou a été conduite avec continuité depuis quatre ans.

Eh bien ! le moment est venu pour vous de juger l'arbre à ses fruits.

Quelques chiffres, de caractère absolument officiel, en disent à cet égard plus qu'un long discours :

Entre 1957 et 1961 :

— Le coût de la vie a augmenté de 30 %;

— La moyenne des ressources de chaque Français a augmenté de 8 %;

(Il s'agit bien entendu d'une moyenne de ressources très inégales puisque certains vieux n'ont, hélas, que 6.000 francs par mois).

— Les prix agricoles à la production n'ont augmenté que de 1,4 %;

— Mais l'indice des valeurs boursières a augmenté de 107 %.

A vous de dire si vous voulez que cela continue !

— **La force de frappe atomique** a coûté 115 milliards cette année et à cause d'elle **le budget militaire** pour 1963, qui sera soumis au Parlement le mois prochain, est en augmentation de 125 milliards. alors que la guerre d'Algérie est terminée, et que nos universités, nos établissements d'enseignement manquent tragiquement du nécessaire.

— 287 milliards ont été consacrés cette année à aider **l'Afrique Noire**, alors que tant de villages de chez nous sont dépourvus de l'essentiel.

A vous de dire si vous voulez que l'on continue à consacrer autant d'argent à des dépenses de prestige !

Sciences Po / fonds CEVIPOF

La région parisienne a absorbé en 1960, 54 % du total des investissements français, alors qu'elle ne représente que 18 % de la population active du pays et que nos régions défavorisées attendent encore l'effort véritable de **décentralisation industrielle** qui leur permettrait de survivre.

A vous de dire si vous estimez convenable cette répartition des investissements !

Si vous pensez que tout cela doit continuer ainsi, alors, élisez à ma place un nouveau député U. N. R. ou autre, qui ira grossir de ses applaudissements le groupe des inconditionnels de la majorité d'hier.

Si, comme je l'espère vous désapprouvez cette politique, alors, renouvelez votre confiance à ceux qui, depuis quatre ans, n'ont cessé d'en dénoncer, en votre nom, les néfastes effets pour les paysans, les salariés et par voie de conséquence dans un département essentiellement agricole, pour le petit commerce et l'artisanat.

Mon action au Parlement

Electrices, électeurs, fidèle au mandat que vous m'aviez confié, **je me suis efforcé, au cours de ces quatre années de représenter dignement la Creuse à la tribune de l'Assemblée Nationale** et de consacrer, à la défense de vos légitimes intérêts, l'audience que j'ai pu y acquérir.

Ainsi suis-je notamment intervenu :

Contre la suppression de l'indexation des prix agricoles en juin 1959.

Pour le soutien du syndicalisme agricole et des revendications paysannes en avril 1960. (J'ai eu l'honneur à ce moment là, de développer la censure contre le gouvernement Debré).

Pour l'harmonisation du boisement dans les communes au sud de la Creuse (j'ai obtenu, à cet égard, le vote d'une loi qui doit permettre d'éviter que certaines plantations, spéculatives ou anarchiques, n'empiètent sur des terres cultivables).

Pour la défense des droits des sinistrés du centre, au moment des inondations d'octobre 1960, (mandaté par tous mes collègues des départements sinistrés, j'ai été leur porte-parole dans l'élaboration et la discussion de la loi d'indemnisation).

Pour le droit à la vie du département de la Creuse, lorsque le 24 novembre 1961 j'ai demandé, à la tribune, que nous soyons classés « zone spéciale d'action rurale ». (on sait que, depuis lors, la promesse nous en a été faite : il reste à la faire traduire en actes).

A vous de dire si je dois continuer à mener en votre nom, l'action ainsi entreprise depuis quatre ans.

∴

Vous connaissez mes idées : je suis socialiste et fier de l'être. Mais parce que je sais la valeur d'un attachement à un idéal, j'ai toujours respecté les idées des autres, pourvu qu'elles soient sincères. **Et tous ceux, individus ou catégories professionnelles diverses, qui ont fait appel à moi** au cours des quatre années passées me rendront je pense, cette justice, que je me suis efforcé en toute circonstance d'aplanir leurs difficultés, de soulager leurs misères, sans jamais me préoccuper de savoir s'ils avaient été naguère, de mes adversaires ou de mes amis.

C'est dans ce même **esprit, de progrès et d'humaine compréhension,** que je m'engage à poursuivre ma tâche si vous me renouvelez votre confiance.

Je m'engage aussi — et je crois que ce n'est pas une veine formule — à être en toutes circonstances un **ardent défenseur**

de nos libertés,

de la démocratie

et de la République.

André CHANDERNAGOR,

Maître des Requêtes au Conseil d'Etat,
Député sortant,
Conseiller général de Bourganeuf,
Maire de Mortroux.

Remplaçant éventuel :

Fernand GORY,

Chirurgien-Dentiste,
Conseiller général.

LES PRESSES DU MASSIF CENTRAL, GUÉRET

Sciences Po / fonds CEVIPOF